



La lettre du conseil de développement lucéen

Numéro 1 21 octobre 2016

Avec la préparation du plan local d'urbanisme métropolitain (PLUM) c'est maintenant que se construisent les décisions qui concerneront demain tous les Lucéens



- nouvelle réglementation en 2018 de l'urbanisme et la construction
- aménagements centre-ville, Minais, Islettes, Cadoire, RD 68
- services et commerces ; résidences seniors
- voiries ; mobilités piétons-vélos ; transports collectifs
- valorisation de la Loire et des espaces naturels
- transition énergétique
- vie locale et associative ; mixité sociale et intergénérationnelle

Le CDL invite tous ceux qui veulent s'informer, donner leur avis et échanger avec d'autres Lucéens à participer à ses ateliers-inscription souhaitable jusqu'au 31 octobre.

Le CDL c'est un lieu autonome de la municipalité et de tout autre instance ; un espace convivial d'échange respectant la pluralité des idées de chacun ; des avis remis à la municipalité. Pour plus d'informations : <http://conseildeveloppement.wixsite.com/sainteluce>

Pour s'inscrire au CDL adresser un mail à cdl.sainteluce.citoyenne@gmail.com en précisant ses centres d'intérêt ou écrire à CDL Hôtel de ville 44981 Sainte Luce sur Loire ou à déposer à l'accueil de la mairie.

La nouvelle réglementation nationale de l'urbanisme et le PLUM qui s'appliqueront à Sainte Luce dès 2018 : en comprendre l'essentiel

La nouvelle réglementation de l'urbanisme à travers sera unique pour les 24 communes de l'agglomération et modulable, selon les spécificités locales, pour certains critères.

Un cahier communal de présentation obligatoire devra rendre lisible et expliquer les orientations du PLUM à l'échelle communale avec les dispositions réglementaires retenues pour les atteindre.

L'impacts des orientations du PLUM approuvées par le conseil métropolitain du 28 juin 2016 pour Sainte Luce

Le PLUM approuvées par le conseil métropolitain du 28 juin 2016 caractérise 3 grande zones :

- les zones de hameau dont le développement doit rester limité
- les zones résidentielle dont le développement est à accompagner pour en garantir la qualité
- les zones à fort potentiel de développement

Le conseil métropolitain a défini 3 grands projets communs aux 24 communes de l'agglomération dont Sainte Luce :

- Loire en 3 sous-ensembles dont pour Sainte Luce Mauves/Basse-Goulaine au pont de la Vendée
- Transition énergétique
- Nature en ville-trame verte et bleue-continuité écologique

Les orientations spécifiques du PLUM définies par le conseil métropolitain pour le pôle Erdre et Loire (Sainte Luce, Thouaré, Mauves et Carquefou)

- Préservation du potentiel agricole de la Haie, des réservoirs de biodiversité (île Clémentine...) et de la nature en ville
- Limitation du développement des hameaux au sein des tissus déjà constitués
- Aménagement de la zone d'activité de la Maison Neuve pour dégager de nouvelles capacités d'accueil
- Renforcement dans le tissu urbain de la construction de logements abordables et sociaux
- Encadrement du développement urbain dans les quartiers pavillonnaires
- Densification du tissu urbain le long des axes structurants (Cadoire et RD 68 pour Sainte Luce)
- Organisation d'un réseau maillé de toutes les mobilités
- Création de 2 nouvelles voiries : N-S route de Paris-RD 68 au Prouau et E-O : Deux-Ruisseaux (Thouaré) à la zone d'activité de la Maison Neuve (Sainte Luce)

La prise en compte par le PLUM de projets structurants lucéens

Le choix des projets lucéens se définissent au niveau communal en lien avec la métropole. Ces projets concernent plus particulièrement le cœur de ville, la Cadoire, la route de Thouaré avec les Islettes et la Minais (voir paragraphe Les travaux du CDL les échanges avec la Municipalité).

Ce que nous savons du calendrier pour une approbation du PLUM en 2017

Il est prévu une réunion publique communale puis un débat en conseil municipal au premier semestre 2017 avant la finalisation du projet en juin 2017 et une approbation par le conseil métropolitain en septembre 2017 suivie d'une enquête publique fin 2017-début 2018 pour une mise en œuvre en 2018.

Les propositions du CDL et les échanges avec la municipalité

Le CDL a remis le 16 septembre 2016 une contribution à Mr le maire avec des recommandations concrètes : « Un projet d'avenir pour Sainte Luce ».

Les échanges avec la municipalité s'organisent dans le cadre d'une « Conférence Sainte Luce 2030 » réunie à l'initiative de Mr le maire et comprenant 12 conseillers municipaux dont 2 de l'opposition, 5 cadres municipaux et les 6 membres de l'équipe d'animations du CDL.

Les travaux de cette conférence s'appuient sur les propositions de l'étude urbaine de l'agence Magnum.

À l'issue des 3 premières réunions de cette conférence le CDL constate de nombreuses convergences avec les propositions de sa contribution, voir dernier chapitre de cette lettre. Pour autant les débats se poursuivent autour de plusieurs grands projets.

Au cours des prochains mois les ateliers du CDL approfondiront le contenu de ces différents projets pour remettre ses propositions à la Municipalité.

Le CDL propose également la municipalité de développer les réseaux piétons-vélos et d'en améliorer la sécurité. Il a également demandé la réalisation en urgence d'une étude prospective pour analyser l'évolution du trafic et les solutions alternatives pour en éviter une saturation accrue. Enfin il a proposé la rédaction d'un schéma directeur communal pour prioriser et hiérarchiser les projets à conduire afin d'en donner une lisibilité aux Lucéens.



Les brèves des ateliers

L'atelier Vie locale et tissu social

L'atelier Vie locale et tissu social poursuit ses travaux sur le bien-être et la santé à Sainte Luce pour remettre fin 2017–début 2018 à la Municipalité et aux associations un rapport avec des propositions concrètes d'actions à mettre en œuvre à Sainte Luce.

Il a notamment constitué un groupe de travail pour approfondir le projet d'implantation à Sainte Luce d'une résidence senior et/ou intergénérationnelle.

Il organise 2 réunions publiques de 20h30 à 22h30 salle Dagorne 1 17 rue Jean Moulin-entrée libre :

- **le 10 novembre : « Prévenir les addictions » avec Lucie Gailledrat médecin chef de service au centre nantais Apsyades de soins et de prévention des addictions**
- **le 7 décembre : « Réussir la petite enfance » avec Agnès Florin, professeur de l'université de Nantes et conseillère développement de l'enfance auprès d'organismes nationaux et internationaux.**

Les diaporamas des conférences précédentes sur l'organisation de la santé et de la médecine, l'habitat et les mobilités des seniors sont disponibles sur le site Internet du CDL.

L'atelier développement économie et emploi

L'atelier poursuit ses travaux sur le commerce et les services à Sainte Luce en s'appuyant sur l'étude prospective réalisée par la Municipalité et Nantes Métropole.

Les ateliers centre-ville/formes de l'urbanisme et déplacements

À noter un diaporama photo <http://www.sainte-luce-loire.com/images/stories/cdl/cdl-atelier2150616.pdf> réalisé sur les formes de l'urbanisme à Sainte Luce mettant en évidence les constructions s'insérant plus ou moins bien dans leur environnement.

Les 2 ateliers ont tenu une réunion commune le 19 octobre pour comprendre à l'essentiel la nouvelle réglementation nationale de l'urbanisme qui s'appliquera dès 2018 ; présenter les impacts des orientations du PLUM approuvées par le conseil métropolitain du 28 juin 2016 pour Ste Luce.

Les 2 ateliers ont identifié les points à approfondir à la suite de la conférence Sainte Luce 2030 et qui feront l'objet au cours des prochains mois de réunions d'approfondissements thématiques pour remettre des avis argumentés à la municipalité avant que le PLUM ne soit bouclé :

- **le développement du cœur de ville, et tout particulièrement de la place du marché et du mail de l'Europe pour y accueillir des logements abordables et de nouveaux services ou commerces, y implanter une résidence senior et une maison médicale, créer une boucle piétonnière sécurisée cœur de ville, reconfigurer la place du marché et le mail de l'Europe, aménager l'îlot Loire, ...**
- **l'urbanisation de la rue Gaudin et de la Cadoire pour y préserver un cadre de vie de qualité, sécuriser les voiries, consolider le pôle commercial,...**
- **l'aménagement du Pinier, de la Planchonnais, et de la Bougrière pour y développer de nouveaux services et commerce, des activités sportives, de l'habitat,...**
- **l'évolution de la route de Thouaré avec les Islettes et la Minais pour y développer des pôles de vie accueillants pour leurs habitants, notamment avec des services et des commerces, éviter une urbanisation non maîtrisée au coup par coup sous la pression des promoteurs,...**
- **les déplacements et les stationnements**

Le site Internet du CDL

Le site Internet du CDL regroupe tous les travaux, publications, diaporamas des conférences, diverses documentations Nantes métropole AURAN...

Il est accessible à partir du lien <http://conseildeveloppement.wixsite.com/sainteluce> et comprend 3 rubriques principales : qui sommes-nous ; thématiques et ateliers ; nos contributions.

La contribution CDL septembre 2016 Un projet pour le devenir de Sainte Luce (à l'essentiel)

Ci-dessous à l'essentiel les grands paragraphes de la contribution. Le résumé de la dernière contribution du CDL remise à la municipalité le 16 septembre « Un projet pour le devenir de Sainte Luce. La contribution est accessible à partir du lien du site Internet du CDL :

<http://www.sainte-luce-loire.com/images/stories/cdl/cdl-projetdevenirssainteluce-resume140916.pdf>

Développer l'intelligence collective avec le dialogue citoyen

Comprendre la ville d'aujourd'hui et de demain pour agir avec anticipation

Sainte Luce aujourd'hui et demain : Atouts et faiblesses

Les enseignements des conférences publiques du CDL d'octobre et novembre 2015

- Conseil de développement de Nantes métropole : Les nouvelles données sociétales
- AURAN : Connaître ma ville
- AURAN : Formes de l'urbanisme

L'ambition et les orientations du CDL pour Sainte Luce demain

L'ambition du CDL pour Sainte Luce

Les orientations qui font consensus pour le CDL

Sainte Luce demain : Les recommandations du CDL pour le PLUM

- 1- Développer un urbanisme de projets maîtrisés
- 2- Penser la ville intergénérationnelle de demain
- 3- Construire un cœur de ville accueillant mais aussi pour en renforcer l'attractivité
- 4- Assurer la cohérence du projet Gohards-bois des Anses avec celui du cœur de ville de Ste Luce
- 5- Créer des pôles de vie dans les quartiers pour un développement équilibré avec le cœur de ville
- 6- Développer les commerces et les services, le marché
- 7- Définir un projet global d'aménagement qualitatif de la route de Thouaré
- 8- Définir les orientations pour 2 pôles en débat : Pinier et Planchonnais-Bougnière
- 9- Développer un réseau de déplacements piétons-vélos
- 10- Améliorer les transports collectifs et la qualité de la station C7 du chrono bus à la Souillarderie
- 11- Anticiper les évolutions du trafic routier et une saturation prévisible de la route de Thouaré
- 12- Valoriser la Loire et les espaces naturels avec une vision intercommunale.
- 13- Favoriser la maîtrise foncière : la ZAD de la Haie et le droit de préemption urbain
- 14- Construire un schéma directeur de développement communal 2030

Oser décider maintenant des projets à conduire